

Parc éolien à Cenne?

Nous, Nadine Bruneau-Hulin, Christine Canavy, Corine Buil, Mirette Cazaban-Monnier, Christa Lutter, Jean-Louis Pouytès, soit la majorité du Conseil Municipal de Cenne, restons fidèles aux engagements écrits de notre profession de foi de mars 2014, à savoir : « **des valeurs** : respect de l'autre et respect de la contradiction, sans outrance ni extrémisme.

une méthode : sur des sujets complexes ou sensibles, des Commissions Extra-municipales seront organisées préalablement aux réunions de concertation avec la population ».

Devant le problème « complexe et sensible » de l'installation d'éoliennes sur la commune nous voulons préciser notre position.

Alternative éolien

Sommes-nous favorables au développement des énergies non polluantes ? OUI

Cependant nous constatons avec RTE (réseau de transport de l'électricité) que, malgré la multiplication, parfois anarchique, des parcs éoliens, si la part de l'éolien augmente dans la consommation électrique de notre pays, la part du nucléaire augmente plus vite.

En 2010, la part de l'éolien était de 1.8%, celle du nucléaire de 74.1%

En 2015, la part de l'éolien était de 3.9%, celle du nucléaire de 76.3%

Pourquoi ?

parce que la vraie solution c'est le **contrôle et l'épargne de la consommation d'énergie**, à tous les niveaux : constructions individuelles, infrastructures des villes, moyens de transport, développement industriel, etc...

Cela dépasse largement Cenne Monestiés....

Impact paysager

Pour autant doit on approuver le projet Arkolia? NON

Pourquoi ?

● **Projet similaire déjà refusé** par l'arrêté préfectoral de juillet 2008, et avec de justes raisons :

- **le Schéma Régional Eolien (SRE)** consultable sur le site : *Schéma Climat Air Energie, SRE, annexe 1 du SRCAE (voir les cartes géographiques...)* délimite des unités paysagères dites à « enjeux forts » où il est déconseillé d'implanter des éoliennes. Cenne se situe dans une zone à protéger sur le flanc de la Montagne Noire (NATURA 2000).

- C'est la protection de cette zone qui a motivé ce refus « *considérant que le projet n'est pas en cohérence avec l'échelle de l'unité paysagère, qu'il apparaît disproportionné et participe à l'effet d'écrasement du site* »... cela pour des machines de **107m** de hauteur.

Le projet actuel propose des machines de **157m** de hauteur.

● Pourquoi réaliser des enquêtes complexes et coûteuses, multiplier les chartes, codes de bonne conduite, instaurant toujours plus de protections **pour finalement ne pas tenir compte de leurs préconisations**. Scandaleux gâchis de temps, d'énergie et d'argent public.

● **Projet proposé de manière unilatérale**

- Il ne tient aucun compte des recommandations du SRE : **éviter le mitage** (la dissémination)

- Pas davantage des conseils de l'actuel Préfet de l'Aude : « *Ce n'est pas tant le nombre de MW produit mais la quantité excessive d'éoliennes qui peut nuire au tourisme, au développement économique* »... « *Il faut se mettre autour de la table et établir de nouvelles règles dans un cadre précis...plutôt que de laisser les porteurs de projets aller de commune en commune* ». JM Sabathé préfet de l'Aude –février 2016.

● **Dégâts collatéraux**

- Pour s'en faire une idée on peut consulter le site consacré au parc éolien de Cruscades aude.gouv.fr (sous-dossier 2, études d'impact N° 3, p. 179 sur 253 à comparer avec le « dossier » Arkolia.) où l'on apprend :

Béton : 500 m3 de béton par base / diamètre 25m / et 40 tonnes de ferrailage.

30 camions toupies par éolienne (soit 150 pour nous).

+ **Transports** pour la réalisation des plateformes et stabilisation des chemins.

Acheminement des éoliennes : Agrandissement des chemins existants (5m).

Raccordement en électricité : Jusqu'au poste source d'Issel (**15km**).

| |
|--|
| Quid de la végétation? et du paysage. |
|--|

Arkolia précise « *Les travaux de raccordement suivront le bord des voies publiques. Il s'agit de travaux importants avec convois exceptionnels* »

Le Schéma Régional Eolien (SRE) précise formellement : « Un parc éolien n'est pas seulement constitué d'éoliennes, le travail d'intégration paysagère doit également porter sur les lignes de raccordement ; les pistes d'accès, le poste de livraison électrique » « l'objectif premier du développement éolien reste le regroupement des parcs pour éviter le mitage (la dissémination) des éoliennes ».

Nuisances visuelles et sonores

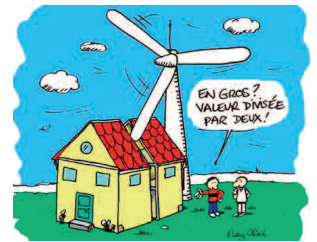
La société Arkolia lors de sa présentation à la population Cenoise (vendredi 11 mars) nous a montré en 3D une simulation informatique sur l'impact visuel des 5 éoliennes. Très bien le virtuel mais le réel? Avez vous imaginé l'impact visuel réel de cinq éoliennes de 160 m en bout de pale qui clignotent rouge la nuit et qu'on apercevra de partout le jour ?

● **La réglementation impose 500m de distance** des habitations, les Sénateurs avaient proposé 1.500m en février 2015 pour se rallier aux préconisations de l'OMS (distance déjà appliquée dans quelques pays européens). Cette proposition a été rejetée en France.

Il n'empêche que les nuisances sonores subsistent même à 1000m pas seulement au niveau des décibels mais aussi d'un bruit de fond - le corps médical étudie en particulier la nocivité des **infrasons et leurs conséquences** : maux de tête, perte du sommeil...

(<http://www.academie-medecine.fr/publication100035507/>) -

● Les promoteurs proposent des loyers aux propriétaires de terrains ; ils n'indemnisent pas les riverains qui voient leur cadre de vie et leur immobilier se déprécier.



Sur le plan financier

Aurons nous droit à des compensations financières ?

● Probablement mais quand ? au mieux 4 ans, au pire 8 ans.
● Ce qui est garanti pour la commune c'est la location des terrains communaux. Soit par an 30 000 € ou 18 000€ selon la puissance des machines.

● Recettes fiscales : Seule la taxe foncière est perçue par la commune.

Les autres impôts IFER, CFE, CVAE sont versés au Département, à la Région et à la Communauté de Communes, qui peut – ou non – en reverser une partie

à Cenne. Par exemple il faut savoir que dans le cas de Cruscades la Communauté de Communes de Lézignan ne reverse rien à la commune sur laquelle est le parc éolien.

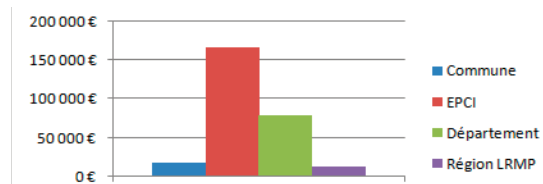
Qu'en sera-t-il dans quelques années **avec les nouvelles répartitions territoriales**, est-ce que la commune de Cenne en profitera toujours ?

Ce dont on est sûr c'est que les acteurs de ces transactions feront des bénéfices conséquents si le contrat d'ensemble du parc éolien arrive à terme. Qui les finance ? le consommateur au travers de la taxe CSPE prélevée par EDF sur les factures d'électricité.

● Démantèlement : L'obligation est de constituer une garantie de 50 000€ par éolienne, ce que fait Arkolia, or les différentes études démontrent qu'il revient actuellement entre 150 et 800 000 € selon les devis, les plus modestes disent entre 50 000 et 300 000 € (2003).

Que se passe-t-il si la société fait faillite ou n'existe plus dans 20 ans ?

C'est aux propriétaires des terrains qu'incombe la remise en état. Les communes peuvent y laisser beaucoup d'argent !



Et pour terminer,

En 2014 nous souhaitions promouvoir le « bien vivre » ensemble, aujourd'hui nous ne voudrions pas que ce projet soit un motif d'incompréhension ou de discorde entre nous, étant bien entendu que si chaque opinion est discutable elle doit l'être dans le respect de chacun.

A notre avis nous pouvons, et voulons le prouver, on peut s'en sortir, sans dénaturer ce qui fait notre vraie richesse. Le bilan n'est pas si mauvais, la commune se redresse, se révèle combative, imaginative, et nombreuses les bonnes volontés qui fournissent un réel effort pour garder à notre village son identité culturelle, et son patrimoine architectural et touristique.